

## **L'agitation universitaire au Maroc**

L'agitation à l'université et dans les lycées du Maroc a connu depuis le début de 1972, une ampleur et une violence rarement atteintes. Certes, de tels événements dans le pays ne sont pas nouveaux : en 1970-1971, les grèves ont paralysé l'enseignement secondaire près de

deux mois et les examens de certaines facultés ont été boycottés. Plus anciens, mais plus graves, les événements de 1965 (1) avaient mis en scène la jeunesse scolaire et universitaire de Casablanca, mobilisée sur des thèmes politiques. Dans les grèves et manifestations de janvier-février 1972, il est impossible de démêler la part de reven-

(1) Cf. « Maghreb » n° 9, mai-juin 1965 : « Les émeutes de Casablanca et la situation politique au Maroc ».

dications corporatives et celle de l'opposition politique ; comme en France, comme en Tunisie, au cours de la même période, les deux aspects coexistent.

Des versions différentes de ce qui s'est passé dans les lycées et universités sont données, mais tous s'accordent à reconnaître la gravité des faits : la presse d'opposition comme les quotidiens officiels, les lycéens et étudiants comme l'actuel ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur, secondaire et originel, M. Lasky. Depuis la fin décembre, des grèves scolaires ont lieu sporadiquement d'abord à Rabat, puis dans les capitales régionales, dans les petites villes de province enfin, jusqu'à être générales au début de février. Le mouvement est spontané, soutenu par les enseignants dans des proportions variables, mais toujours importantes : lors de l'entrée des forces de l'ordre à l'intérieur du lycée Moulay-Abdallah de Casablanca, 74 professeurs sur les 140 que compte le lycée, ont signé une motion de protestation. Les parents défendent les revendications des élèves dans le cadre de leurs associations, mais ne les approuvent pas entièrement car très vite, les grèves s'accompagnent de violence, manifestations, provocations, détérioration du matériel scolaire et en contrepartie de la riposte froide et énergique des forces de police accoutumées à ces affrontements. Sans qu'on en sache le nombre exact, il est certain que plusieurs dizaines d'élèves et des professeurs ont été blessés et que des lycées ont été investis. Il serait fastidieux — et risqué — de dénombrer les personnes arrêtées durant ces deux premiers mois de l'année : on parle de lycéens enlevés, certains professeurs restent internés plus de dix jours pour être relâchés après un non-lieu, comme M. Pascon. Chez les étudiants qui se heurtent à la police sur le campus de Rabat à la mi-janvier et au début de février, les arrestations se comptent par centaines ; plus de cent lors de l'assemblée générale du 11 février. La police occupe même les locaux de l'hôpital Avicennes où s'étaient retranchés les étudiants en médecine. Spontanément, étudiants et élèves adoptent les thèmes revendicateurs lancés par l'U.N.E.M. et l'U.G.E.M. bien que les seconds n'aient pas droit à une représentation syndicale. Selon certaines sources, des étudiants pourchassés par la police lors des affrontements se sont dirigés vers les quartiers populaires, comme Ya'qoub el Mansour où ils ont trouvé refuge et même complicité dans la guérilla de rues.

Les incidents en milieu universitaire ou scolaire se déclenchent à partir de revendications immédiates et précises : ainsi les étudiants en « chari'a » (droit islamique) s'inquiètent du manque de débouchés ; les étudiants en médecine réclament une réforme de l'internat et l'augmentation de leurs allocations. A la cité universitaire de Rabat, la situation est jugée explosive en raison du nombre croissant d'étudiants et des mauvaises conditions d'accueil. La liste des revendications présentées par l'U.N.E.M. en assemblée, le 11 février, est fort longue, celle des élèves du secondaire ne l'est pas moins. Ils demandent avant tout la suspension de la réforme du baccalauréat décidée à la rentrée de 1971 et dont on prévoyait déjà alors qu'elle ne serait acceptée ni des élèves ni des professeurs. Cette réforme comportait la suppression de la session d'octobre remplacée par deux sessions — les 9 février et 22 mai — suivies d'une autre session le 21 juin. Mais là ne s'arrêtent pas leurs exigen-

ces : dans une lettre envoyée au ministre le 16 février par l'Union des associations de parents d'élèves, 47 revendications précises sont exprimées : elles concernent les matières enseignées, les horaires, les examens de barrage, le régime d'internat, les bourses, etc.

Devant la pression des événements, M. Lasky annonce, le 29 janvier, que la réforme du baccalauréat est reportée à l'année scolaire 1972-1973. En outre, d'importantes mesures positives sont prises le 25 février en faveur des étudiants : réévaluation des bourses de 15 %, allocations aux étudiants en médecine, débouchés accrus pour les étudiants des facultés traditionnelles.

Mais la crise de l'enseignement prouve la nécessité d'une réforme profonde des structures et des systèmes secondaire et supérieur en fonction de la situation culturelle et économique du pays. C'est là la conclusion du Conseil de l'université siégeant le 15 novembre 1971, au cours duquel M. Lasky a promis une réforme et fixé un calendrier avec des enseignants et des étudiants. Des réunions prévues alors, ni celle du 24 décembre, ni celle du 15 janvier, ne se sont tenues bien que professeurs et élèves aient préparé un projet comportant notamment l'autonomie de l'université, son fonctionnement sur le mode de l'autogestion et des modifications de structure dont les détails ne sont pas connus. Les élèves et les enseignants du secondaire ont réclamé, eux aussi, une planification à long terme de l'enseignement. Les principaux thèmes de leur programme, qu'ils pourront désormais discuter au sein des comités de lycée (comprenant le directeur, des enseignants, des parents et des élèves) sont : arabisation, marocanisation, unification et généralisation.

Ce vaste programme met en cause la politique scolaire du gouvernement et sa politique tout court. La controverse entre MM. Driss Kettani, président de l'Union des parents d'élèves de Rabat-Salé et Bensalem Guessous qui fut ambassadeur auprès de la C.E.E. à Bruxelles (publiée par « Le Matin » les 29 janvier et 10 février 1972) illustre la réflexion qui se fait dans le pays sur les problèmes de l'enseignement. L'article de M. Kettani, originellement publié en arabe sous le titre « Pourquoi ces grèves » se demande s'il n'y a pas une crise de confiance des jeunes envers l'autorité des enseignants. On ne peut, d'après lui, expliquer tout à fait ces grèves par la contestation générale de la jeunesse dans le monde, mais on doit plutôt les mettre en relation avec les imperfections de la pédagogie et plus particulièrement avec l'héritage colonial en matière d'enseignement. « L'enfant souffre d'un sourd démembrement de son être, écrit-il, de dépendance intellectuelle, de dédain sournois pour sa société : c'est l'aliénation totale ». Et il conclut : « toute réforme au Maroc est impossible sans la réforme de l'enseignement, elle-même impossible sans, au préalable, la libération de la dépendance linguistique et intellectuelle ». La réponse de M. Guessous sous la forme d'une « tribune libre » réfute facilement les accusations portées contre l'école francisée : « S'isoler, écrit-il, c'est mourir un peu. Le recours à une langue étrangère pour maintenir le contact avec le monde scientifique et technique est encore pour nous une nécessité inéluctable ». Il n'est pas un seul Etat sous-développé qui ne soit réduit à la même nécessité, pas même « cet Etats-frère, démocratique et

populaire, complètement libéré » qu'avait cité M. Kettani. M. Guessous rejoint son interlocuteur pour reconnaître que « ce mouvement apparemment grégaire dont les mesures demeurent insaisissables, cet acharnement des jeunes à affronter d'une façon délibérée les conséquences — parfois cuisantes — de leurs grèves, cette patience, cette suite dans les idées dont les adolescents ne sont généralement pas coutumiers, sont autant de signes qui ne semblent pas a priori relever uniquement du désir de faire aboutir de simples revendications corporatives ». « Je demeure d'ores et déjà convaincu de quelques préalables » écrit-il en conclusion. « Une vie politique normale et la réanimation des libertés publiques en sont les deux principaux. Conditions du respect de la hiérarchie et de l'ordre, elles sont seules capables de ramener l'enthousiasme... »

C'est assez dire le sérieux et la profondeur du malaise des étudiants et des élèves. C'est dire aussi que le gouvernement doit faire face à une triple tâche : apaiser les jeunes, réformer l'université et l'école, rétablir la confiance politique. Les mesures en faveur des étudiants prises le 26 février, l'autorisation donnée aux lycéens de se syndiquer et la mise en liberté provisoire de toutes les personnes arrêtées durant les grèves, répondent à la première exigence. Mais quand on sait qu'elles ont été prises à quatre jours du référendum constitutionnel, on peut craindre que — mesures de circonstances — elles n'apportent qu'un répit avant de nouveaux affrontements.

## La contestation violente de la jeunesse tunisienne estudiantine et scolaire

### LE COMITE D'ACTION ET DE LUTTE

Au 47 du boulevard Jourdan, à Paris, se trouve la maison de Tunisie. C'est dans un salon d'accueil situé à l'entrée du bâtiment que se tient la « permanence d'information » du C.A.L., Comité d'action et de lutte, dont la presse parisienne a fait mention. En l'absence d'autre source parisienne d'information, il était naturel de s'y rendre pour recueillir les premiers renseignements de la bouche de Tunisiens sur les affrontements qui se sont produits à Tunis, entre étudiants, lycéens et forces de l'ordre.

Ce qui retient l'attention avant que de pénétrer dans ce salon d'accueil, c'est une carte de Tunisie dessinée à la main sur du papier bistré, affichée à la porte du local, portant, en caractères rouges : Le Kef : 5 morts ; Gabès : 3 morts ; Kairouan : 1 mort ; Sfax : 4 morts ; Tunis : 2 morts.

Il va sans dire que c'est d'abord sur ces chiffres que les questions vont porter. Sont-ils exacts ? Si oui, comment expliquer que les correspondants étrangers à Tunis ne les aient pas révélés ? Que les familles des victimes et les étudiants eux-mêmes n'aient pas tenté d'alerter

l'opinion ? La réponse donnée est que la liberté d'expression n'existe pas en Tunisie. Quant à la presse française, elle aurait voulu, par sa discrétion, minimiser la gravité des événements afin de ne pas accroître les difficultés de M. Hedi Nourra que le gouvernement français soutient, et ne pas risquer de compromettre la campagne touristique en Tunisie.

La seconde question qui vient à l'esprit est : qu'est-ce que le C.A.L. Réponse : Le C.A.L. a été créé le 8 février 1972 au cours d'une réunion dont l'initiative revient aux représentants à Paris de la Commission administrative de l'U.G.E.T. (considérée par la majorité des étudiants comme d'obéissance gouvernementale). Cette réunion s'est transformée spontanément en « assemblée élective ». Elle a alors adopté une motion de défiance à l'égard des représentants de la commission administrative — et élu, par acclamations, un comité d'action et de lutte — U.G.E.T.-Paris « sur la base des objectifs du mouvement en lutte à Tunis » (2).

Les réponses aux questions posées sur l'audience du Comité, sa légitimité vis-à-vis de l'U.G.E.T., sa tendance politique, sont faites courtoisement, à la façon tunisienne, mais manquent de précision. Des critiques sont formulées contre le régime, mais pas un mot n'est prononcé contre la personne du président Bourguiba. Seule une affiche est quelque peu subversive à son égard « Le seul combattant suprême, c'est le peuple », cependant qu'une autre, en arabe, accuse le gouvernement tunisien d'avoir vendu la Tunisie pour de la farine (allusion à l'aide américaine en nature). L'idée sur laquelle on insiste est que l'objectif du C.A.L. n'est pas seulement corporatif mais politique. Il lutte pour la démocratisation de l'U.G.E.T. et du régime. Il entend créer un mouvement de masse nouveau « Le mouvement tunisien démocratique de masse » (3).

\*\*

La création, par surprise, d'un comité d'action et de lutte à Paris n'est, vraisemblablement, qu'un épisode secondaire de la contestation estudiantine tunisienne. Selon les informations recueillies auprès des membres de la commission administrative de l'U.G.E.T. à Paris, — qui se sont trouvés évincés, voire malmenés, — les étudiants qui en font partie ne sont pas représentatifs des étudiants tunisiens, même s'ils traduisent aujourd'hui certaines préoccupations communes à tous les étudiants. Par contre, les faits qui se sont produits ces jours derniers en Tunisie sont importants et parlent d'eux-mêmes. Les informations données par la presse tunisienne et étrangère, les déclarations faites par les dirigeants tunisiens, les renseignements recueillis à bonne source, permettent d'en établir la chronologie et de s'en faire une idée exacte.

(2) Communiqué de presse du C.A.L.-U.G.E.T. - Paris.

(3) « Pour un Mouvement Tunisien Démocratique de masse » : tract invitant les étudiants tunisiens de Paris à l'assemblée générale de l'U.G.E.T. le mardi 8 janvier à 21 h.

## LES FAITS

Depuis le mois d'octobre 1971, l'université tunisienne connaît une certaine agitation essentiellement provoquée, semble-t-il, par des motifs d'ordre corporatif :

— Vendredi 21 janvier 1972 : une grève a lieu à la faculté des Sciences à la suite de la traduction devant un Conseil de discipline de l'étudiant Ferid Ben Chehida accusé d'avoir manqué de respect à une assistante en faisant d'elle une caricature accompagnée de qualificatifs obscènes. Ferid Ben Chehida est exclu pour un an de l'université.

— Samedi 29 janvier 1972 : un meeting se tient à la faculté des Lettres pour protester contre l'arrestation de l'épouse d'un étudiant tunisien Ahmed Ben Othman er Raddaoui. Mme Ahmed Ben Othman, née Simone Lellouche, appartient à une vieille famille juive de Tunisie devenue française sous le protectorat. Elle est la fille du Dr Lellouche (4) qui exerce à La Goulette depuis de nombreuses années et y est estimé. Suivant la loi tunisienne, son mariage avec un Tunisien ne lui a pas fait acquérir automatiquement la nationalité tunisienne. C'est pourquoi, les journaux tunisiens continuent de la nommer Simone Lellouche et non Mme Ben Othman. En avril 1968 elle a fait l'objet d'une mesure d'expulsion alors qu'elle était enseignante en Tunisie, et a été condamnée par défaut, à 5 ans et demi de prison en septembre de la même année lors du procès de la subversion (5) pour atteinte à la sûreté de l'Etat tandis qu'Ahmed Ben Othman qu'elle n'a pas encore épousé, se voyait lui-même infliger une peine de 12 ans de prison. En mars 1970, Ahmed Ben Othman a bénéficié d'une grâce présidentielle, et Simone Lellouche, bien qu'elle soit toujours contumace, a obtenu la levée de la mesure d'expulsion qui la frappait. Elle est revenue en Tunisie le 27 juillet 1970, a épousé Ahmed Ben Othman en septembre 1970 et n'a plus été inquiétée, le jugement rendu contre elle ne lui ayant pas été notifié.

Mais le 21 avril 1971, son mari, Ahmed Ben Othman, est de nouveau arrêté à la suite d'un mouvement de grève des municipaux de Tunis. La police a perquisitionné chez lui et découvert des exemplaires d'un journal non autorisé à paraître « Al Amal Tounsi » (le Travailleur tunisien), rédigé en arabe dialectal et destiné essentiellement à l'émigration tunisienne en Europe. Ahmed Ben Othman y dénonce les méthodes de l'U.G.T.T. qu'il accuse d'être au service du pouvoir. Emprisonné depuis 10 mois, il n'a toujours pas comparu devant un tribunal, ce qui heurte profondément les étudiants.

L'arrestation, le 10 janvier 1972, de Simone Lellouche (à qui l'on vient de notifier son jugement et qui a fait opposition (6) accroît le malaise. Les étudiants réunis le 29 à la faculté des Lettres décident de se rendre en masse au Palais de Justice le mardi 1<sup>er</sup> février, jour de l'ouverture du procès de Simone Ben Othman, alias Lellouche, et de déclencher, le 31 janvier, une grève des cours.

(4) Aujourd'hui décédé.

(5) Voir « Maghreb » n° 30, nov.-déc. 1968, p. 8 : « Le procès de la subversion et l'opposition en Tunisie ».

(6) « As Sabah » du 2 février 1972.

— Lundi 31 janvier 1972 : la grève est effective à la faculté de Droit et des Sciences économiques.

— Mardi 1<sup>er</sup> février 1972 : des étudiants se regroupent dans la salle d'audience de la Cour de sûreté où est jugée Simone Lellouche. Le Président fait évacuer la salle. Une manifestation se déroule dans les rues principales de Tunis sans grave affrontement.

Simone Lellouche est condamnée à 2 ans de prison avec sursis et remise en liberté. Elle sera de nouveau expulsée de Tunisie quelques jours plus tard.

— Mercredi 2 février 1972 : un nouveau meeting regroupe à la faculté de Droit un grand nombre d'étudiants de toutes disciplines. Le texte d'une motion très ferme — les étudiants diront un ultimatum — est transmis au gouvernement. La motion exige le droit d'organiser un congrès extraordinaire de l'U.G.E.T. afin d'annuler les décisions du 18<sup>e</sup> congrès tenu à Korba en août 1971 qui n'ont cessé d'être contestées comme ayant été prises par une minorité à l'insu de la majorité. Si cette exigence n'est pas acceptée, une grève illimitée des cours sera proclamée à partir du lundi 7 février.

Les étudiants se divisent en groupes de travail. Le meeting commence à se transformer en congrès, sans attendre la décision gouvernementale. Cependant l'agitation gagne les lycées de garçons et de filles, en particulier le lycée de jeunes filles de la rue du Pacha dans la médina de Tunis (7). Les classes terminales se mettent en grève. Les élèves revendiquent le droit de constituer une organisation syndicale autonome pour la défense de leurs intérêts propres.

— Jeudi 3 février et vendredi 4 février 1972 : de nouvelles réunions ont lieu à la faculté de Droit. Les étudiants décident d'ouvrir « officiellement » le congrès extraordinaire le samedi 5 février.

Dans les lycées, l'agitation s'étend à Tunis et en province.

— Samedi 5 février 1972 : le gouvernement qui semble jusque là s'être contenté d'observer les faits, décide alors d'intervenir. Des membres de la jeunesse destourienne venus, dit-on, de l'extérieur envahissent le campus d'El Menzah en criant « yahia Bourguiba ». Les étudiants répliquent « yahia Ech Chaab ». Vive le peuple ! Une bagarre éclate. Le doyen fait alors appeler la police. Celle-ci intervient avec une grande vigueur. De très rudes affrontements se produisent. Les étudiants se réfugient dans les maisons avoisinantes du Djebel Lahmar, où prétendent-ils, ils sont accueillis par les habitants qui les soustraient à la police, et par les youyou des femmes présentes.

Les étudiants ne désarment pas. Une nouvelle manifestation est décidée pour l'après-midi en plein centre de Tunis, avenue Bourguiba, en face de l'Office de l'artisanat. Le mot d'ordre est « le peuple seul est le combatant suprême ». Mais la police est en place. La garde nationale afflue massivement. Les étudiants sont matra-

(7) Où Mme Simone Lellouche a jadis enseigné.

qués et poursuivis à travers les artères de la ville. De nombreuses arrestations sont opérées.

L'agitation dans les lycées ne cesse pas. Des comités inter-lycées se forment. Lycéens et lycéennes s'opposent à la police aux côtés des étudiants. L'agitation commence même à toucher les écoles primaires. On peut voir des enfants de 6 à 13 ans manifester en criant « à bas Bourguiba », « à bas le gouvernement » et en jetant des pierres.

— Lundi 7 février 1972 : une importante manifestation a lieu place Pasteur à Tunis. La police semble débordée. Le gouvernement annonce que les facultés où les cours n'auront pas repris seront fermées jusqu'à la fin de l'année scolaire.

— Mardi 8 février 1972 : nouvelles manifestations en plusieurs points de la ville de Tunis. Les B.O.P. (Brigades de l'ordre public) prennent position aux principaux carrefours de la ville et dispersent tout attroupement.

Le gouvernement décide la fermeture de la faculté des Lettres et de la faculté de Droit où les cours n'ont pas repris, jusqu'au 30 septembre.

— Mercredi 9 février 1972 : des incidents se produisent au lycée mixte de Carthage. L'établissement est encerclé par la police. De nouveaux affrontements très rudes se produisent entre lycéens et policiers.

— Jeudi 24 février 1972 : Hedi Khefacha, ministre de l'Intérieur, annonce que 90 étudiants ont été arrêtés et maintenus en état d'arrestation.

Les faits le montrent : les événements qui affectent l'université tunisienne évoquent ceux qui, en mai 1968, ont affecté l'université française, — par l'importance et la dureté des affrontements avec les forces de police — en particulier avec les brigades de l'ordre public et par leur extension à l'ensemble de la jeunesse estudiantine et scolaire du pays.

## LES CAUSES (7)

Quelles en sont les causes ?

La version officielle est qu'il s'agit d'une campagne fomentée et orchestrée de l'étranger.

« Nous avons la preuve que derrière les agissements des étudiants se trouve l'influence d'un pays baassiste du Proche-Orient et des pays d'Europe, a déclaré le 8 février 1972 M. Hedi Nouria devant l'Assemblée nationale.

MM. Mohamed Sayah, ministre des Travaux publics et de l'Habitat et Habib Achour, secrétaire de l'U.G.T.T., sont allés plus loin, en affirmant que les contestataires s'étaient servis comme prétexte du « cas d'une juive de

nationalité française » pour semer l'anarchie. « Il est apparu clairement que derrière cette perturbation se cachaient des dessins sionistes, comme cela avait été le cas en France en mai 1968 avec un autre juif, Cohn Bendit... »

« Al Amal », le journal du Parti, est allé jusqu'à affirmer dans son numéro du 10 février 1972 que Cohn Bendit avait été l'agent du gouvernement israélien pour faire des étudiants français les farouches opposants au général de Gaulle après la suppression par celui-ci de l'aide à Israël et sa prise de position dans le problème du Moyen-Orient.

Cette affirmation a provoqué des réactions des correspondants de presse américains à Tunis et une mise au point de M. Nouria dans le discours qu'il a prononcé le 8 février 1972 à l'Assemblée nationale.

« D'aucuns qui se font passer pour des observateurs avancés, pour mieux envenimer la situation, qu'ils ont décelé dans la position tunisienne des tendances racistes. Mais ce gouvernement comme ceux qui l'ont précédé, ne saurait être accusé de telles tendances. A nos appels constants à l'unité nationale, ne s'est jamais mêlé aucun relent raciste... »

Quoi qu'il en soit des déclarations sans doute imprudentes de MM. Mohamed Sayah et Habib Achour, et de l'article d'« Al Amal », il apparaît, à la lumière des événements qui se sont produits en Tunisie et de certaines déclarations des responsables tunisiens eux-mêmes, que la version officielle attribuant pour cause à l'agitation estudiantine et scolaire « une campagne fomentée et orchestrée » de l'étranger n'est pas entièrement satisfaisante.

S'il existe au sein de l'université tunisienne des tendances diverses, baassiste, perspectiviste, communiste, trotskyste et maoïste peut-être, et, aujourd'hui ben salhiste et mestiriste ; s'il est certain que le comportement des étudiants français a une influence sur le comportement des étudiants tunisiens et possible que le comportement des étudiants égyptiens (8), dont l'action contre la politique du président Sadate a commencé le 20 janvier, en ait eu une, la thèse de l'idéologie importée reprise avec rigueur par les dirigeants tunisiens n'explique pas tout.

Les causes réelles de l'agitation estudiantine et scolaire sont de diverse nature, et M. Mohamed M'Zali lui-même, dans le discours remarquable et courageux qu'il a prononcé le 8 février à l'Assemblée nationale ne l'a pas caché (9).

Les unes — sans doute les plus importantes — sont, en quelque sorte, la contre-partie du développement remarquable de l'enseignement en Tunisie, non suivi d'un développement économique permettant de donner à la

(7) Voir dans « Africasia » du 11 février 1972 l'article d'Abou Hichem et, dans le « Monde diplomatique » de février 1972 celui de Jean Egen.

(8) On pouvait lire dans « L'Action » du 21 janvier 1972 : « Les 3.000 ou 4.000 étudiants rassemblés depuis le 20 à l'université du Caire se sont constitués en congrès général des étudiants et ont désigné un « Comité national estudiantin ».

(9) Voir « L'Action » du 9 février 1972 et l'article paru sur ce sujet dans « As Sabah » du 8 février 1972.

jeunesse instruite les emplois qu'elle ambitionne. Dans un article sévère paru dans « Politique Hebdo » du 2 mars 1972, sous le titre « Le temps de la colère », Abou Hichem cite ce slogan scandé par la jeunesse pour exprimer son angoisse des lendemains : « avec ou sans études, nous n'avons pas d'avenir ».

Le gouvernement tunisien conscient du danger de voir s'accroître le chômage des intellectuels voudrait ne pas gonfler l'université. Mais les étudiants tunisiens acceptent mal toute mesure tendant à limiter l'accès à l'enseignement supérieur par un contrôle plus rigoureux de l'assiduité (examens partiels), une réglementation du droit aux examens ou simplement une réduction du montant des bourses. Une autre cause, qui a été la cause déterminante de la contestation, est l'absence de représentativité de l'U.G.E.T. Par suite de la pression exercée par le Parti, ses candidats ont été jusqu'au dernier congrès, celui de Korba, les seuls représentants de l'organisation estudiantine. Certains d'entre eux qualifiés de « carriéristes » n'ont pas toujours eu la confiance des étudiants, bien qu'ils l'aient emporté à la majorité des voix. Au congrès de Korba, par suite de l'apparition de tendances nouvelles, il s'est trouvé une majorité non conforme aux vœux du Parti, et, selon la version des contestataires, c'est une minorité qui, par surprise, a fait élire la commission administrative. Celle-ci souffre désormais du soupçon qui pèse sur elle d'avoir été « parachutée » et n'a pas l'audience des étudiants bien qu'elle défende avec succès les intérêts corporatifs.

Certains professeurs ressentent le danger de cette absence de représentativité du syndicat étudiant. Le 8 février, 33 d'entre eux, de toutes tendances, — même si l'initiative semble appartenir aux plus « gauchisants » —, ont lancé un appel pour la reprise du dialogue prônant « la participation des étudiants à la marche des institutions universitaires par l'intermédiaire de représentants démocratiquement élus ».

\*  
\*\*

A côté des causes propres au milieu estudiantin, il en est d'autres qui tiennent à l'évolution de la situation politique tunisienne. La révolte des étudiants est l'expression d'un désarroi qui atteint d'autres couches de la population. Ce désarroi a des causes précises. La population a été traumatisée par les changements de cap brusques de l'orientation politique : abandon de la réforme des structures agricoles et condamnation de M. Ahmed Ben Salah, retour en grâce et disgrâce de M. Mestiri, annonce de réformes constitutionnelles et maintien du statu quo, variations incessantes des solutions envisagées pour la succession présidentielle. Habitée à se reposer sur la volonté du président Bourguiba, la maladie de celui-ci est en fait sa maladie.

La « révolte des étudiants » est une alerte sérieuse. Les observateurs s'accordent à reconnaître que les évé-

nements de ces mois derniers diffèrent de ceux de décembre 1966, juin 1967, mars 1968, par la préparation et l'organisation.

La masse des étudiants est aujourd'hui concernée et connaît les objectifs : un syndicat libre, un parti d'opposition, une démocratie populaire.

Les professeurs ne sont pas indifférents comme le prouve l'intervention de 33 d'entre eux. Les meneurs trouvent où se cacher et sont difficiles à découvrir ; enfin, au niveau même du gouvernement, des nuances, sinon des divergences, séparent l'attitude des ministres.

La révolte des étudiants — si elle est une alerte sérieuse — n'atteint cependant pas le pays dans ses forces vives. L'étudiant est par essence vulnérable, par sa jeunesse, sa dépendance du pouvoir pour sa subsistance, sa famille, son avenir. 7.391 étudiants sur un total de 11.489, soit 6 étudiants sur 10, bénéficient d'une bourse, « Al Amal » le rappelait. La fermeture des facultés entraîne la perte d'une année, la suppression de la bourse, la fermeture des restaurants universitaires, des internats...

La population, d'autre part, peut avoir pitié de l'étudiant quand la police intervient, sans pourtant soutenir « sa révolte » car elle est consciente de l'importance des sacrifices que l'Etat fait pour lui. Les grèves qui se sont produites en février ne semblent pas être le résultat d'un mot d'ordre estudiantin.

Les porte-parole du gouvernement ont généralement fait preuve de modération. Dès le 10 février, devant les cellules destouriennes de Tunis ville, M. Masmoudi, ministre des Affaires étrangères, déclarait « autant nous sommes fermes et décidés, autant nous sommes disposés à être cléments et à accepter les revendications raisonnables intéressant la vie universitaire ». Le 24 février, le ministre de l'Intérieur, Hedi Khefacha, fait également des déclarations apaisantes, laissant espérer la réouverture des facultés et la tenue d'un congrès extraordinaire de l'U.G.E.T. pour désigner une nouvelle commission administrative.

L'apaisement semble, malgré tout, lié à des mesures de libéralisation et d'institutionnalisation que le pays attend et dont il a sans doute besoin.

Le comportement des dirigeants tunisiens reste encore influencé par les succès du pragmatisme bourgeois des périodes héroïques de la lutte pour l'indépendance et des premières années de l'indépendance. L'action passait alors avant la loi.

Aujourd'hui, les choses ont évolué. Les étudiants, comme le pays, aspirent à une loi, à des règles fixées et connues de tous, et respectées par ceux qui les édictent.